Bulletin de *LA POSTE*

ANNÉE	SERVICE	TÉLÉPHONE	DOCUMENT
1995	DCF	(1) 41 41 67 40	SF 11 *permanent*

instruction du 20 juin 1995

CONDITIONS ET TARIFS DES PRESTATIONS FINANCIÈRES APPLICABLES À LA CLIENTÈLE DES PARTICULIERS

APPLICATION : 1er août 1995

Le *Bulletin de La Poste,* conditions et tarifications des prestations financières, comprend l'ensemble des tarifs de l'offre de services de La Poste, tels qu'ils figureront sur les documents d'information à l'intention de la clientèle des particuliers dans les bureaux de poste : affiches et dépliants.

Les tarifs relatifs aux opérations en nombre réalisées par les entreprises feront l'objet d'une diffusion distincte, par voie de circulaire.

Le chapitre 1 **Particuliers** contient les tarifs relatifs aux prestations des particuliers mais qui peuvent être également rendues aux entreprises.

Le chapitre 2 **Mandats** présente les prestations propres à l'offre de La Poste dans le domaine du transfert de fonds.

Le chapitre 3 **Encaissements à domicile** indique les tarifs des prestations offertes aux entreprises mais qui peuvent être également rendues aux particuliers.

ANNOT. IG	FICHE TECH.	CLASSEMENT . RECUEIL	DIFFUSION
Néant			A

bulletin de la poste

Pour tous renseignements relatifs :	appeler
— aux comptes de dépôts à vue : les CCP	(1) 41 41 67 28
— aux cartes de La Poste	(1) 41 41 67 33
— à Audioposte, Vidéoposte	(1) 41 41 69 21
— à l'épargne placement :	
• épargne ordinaire	(1) 41 41 68 48
• épargne boursière	(1) 41 41 68 01
• prêts épargne-logement	(1) 41 41 67 03
— aux mandats et encaissements à domicile du régime intérieur	(1) 41 41 68 88
— aux mandats du régime E et du régime international	(1) 41 41 68 71
— aux produits financiers internationaux	(1) 41 41 68 07
— à la communication	(1) 41 41 67 01

sommaire

	Pages
1. PARTICULIERS	56
11. Le compte de dépôts à vue : le CCP	56
111. Vie du compte	56
1° Ouverture	56
2° Clôture	56
3° Délivrance de chéquiers	56
4° Cartes : cotisation annuelle	56
5° Autres services	56
112. Fonctionnement du compte	57
1° Versements	57
2° Retraits	57
3° Prélèvements automatiques	57
4° Virements	58
5° CCP Service Plus : cotisation annuelle	58
6° CCéPargne : cotisation annuelle	58
7° Utilisation du découvert	58
8° Incidents de fonctionnement	58
113. Services attachés au compte	59
1° VIDÉOPOSTE : par trimestre	59
2° AUDIOPOSTE	59
3° AUDIOPOSTE PLUS	59
4° Postchèques	59
12. Opérations de change	59
121. Achat et vente de billets étrangers	59
122. Achat et vente de chèques de voyage en devises ou en francs	59
13. Les comptes d'épargne	59
131. Rémunération	59
132. Fonctionnement	59
14. Les prêts	60
141. Prêts épargne-logement (durée : 2 à 15 ans)	60
142. Prêts habitat (durée : 2 à 20 ans)	60
143. Prêts conventionnés (durée : 5 à 25 ans)	60
144. Assurance liée aux prêts	60

sommaire

Pages

15. Opérations sur titres 60

151. Achat et vente 60

1° SICAV, FCP de La Poste 60

2° Autres SICAV et FCP 60

3° Autres valeurs mobilières 60

152. Droits de garde annuels sur compte-titres 61

1° SICAV, FCP et emprunts de La Poste 61

2° Autres valeurs 61

3° Encaissement de coupons, surveillance des tirages d'amortissement et remboursement des titres, souscriptions aux emprunts placés par La Poste et aux augmentations de capital 61

4° Commission annuelle pour gestion en compte de titres détenus sous forme nominative pure (par ligne) 61

16. Opérations avec l'étranger 61

161. Dépôt d'espèces sur le compte-chèques postal d'un tiers (tous pays sauf France métropolitaine, DOM et TOM) 61

162. Retraits d'espèces par carte à l'étranger 61

1° Aux distributeurs de billets 61

2° Aux guichets des agences bancaires 61

163. Virements (tous pays sauf France métropolitaine, DOM et TOM) 61

1° Virements Eurogiro 61

2° Virements échangés sous forme papier 62

164. Autre service 62

17. Autres services 62

171. Frais divers liés à des opérations spécifiques sur CCP, sur compte d'épargne, ou compte-titres 62

172. TIP et titres 1418 OP réglés en espèces 63

173. Chèques transformés en mandats 63

1° Chèques transformés en mandats-cartes 63

2° Chèques transformés en mandats télégraphiques ou internationaux 63

sommaire

Pages

2. MANDATS 63

21. Régime intérieur et régime E 63

211. Mandats-lettres 63

212. Mandats-cartes 63

213. Mandats urgents du régime intérieur 64

214. Mandats télégraphiques du régime E y compris Mayotte 64

215. Autres services 64

22. Régime international 64

221. Mandats-cartes 64

222. Mandats échangés via Draguignan/Limoges 65

223. Mandats télégraphiques 65

224. Autres services 65

3. ENCAISSEMENTS À DOMICILE 65

31. Valeurs à recouvrer 65

32. Cartes-remboursement 65

33. Autres services 66

1. PARTICULIERS

11. Le compte de dépôt à vue : le CCP

111. Vie du compte

1° Ouverture	gratuit
2° Clôture	gratuit
3° Délivrance de chéquiers	gratuit
4° Cartes (par an) :	
a) Cartes de retrait :	
Carte 24/24	gratuit
Carte 24 Plus	50,00 F
b) Cartes de paiement * :	
Carte Bleue nationale débit immédiat	100,00 F
Carte Bleue nationale débit différé	145,00 F
Carte Bleue Visa débit immédiat	155,00 F
Carte Bleue Visa débit différé	195,00 F
Carte « Visa Premier » à débit immédiat ou différé	650,00 F
* Demi-tarif à partir de la deuxième carte délivrée au titre du même compte.	
c) Renouvellement anticipé de cartes pour perte ou vol*	40,00 F
* Gratuit pour cartes « Visa Premier », 24/24, cartes sur compte d'épargne et cartes de garantie postchèques délivrées en urgent.	
5° Autres services :	
a) Relevés de compte	gratuit
b) Frais de tenue de compte (par an)	6,00 F
c) Association de comptes (à l'exclusion des comptes ouverts aux mineurs)	60,00 F
d) Modification de l'intitulé d'un compte	gratuit
e) Assurance des moyens de paiement (par an) :	
Alliatys :	
— compte individuel	80,00 F
— compte joint	100,00 F
Alliatys Plus :	
— compte individuel	130,00 F
— compte joint	170,00 F

f) Renseignements :	
Frais de télécopie :	
— première page	15,00 F
— page suivante	10,00 F
Copie de compte (+ 2,50 F à partir de la deuxième photocopie)	10,00 F
Renseignements donnés par téléphone, télex, télécopie (en plus des frais téléphoniques)	10,00 F
Préavis téléphonique ou par télex d'inscription de certaines opérations (en plus des frais téléphoniques ou télex)	10,00 F
Avis d'inscription d'un virement	10,00 F
Opération immédiate de gestion (message Poste)	50,00 F
Si réponse attendue	100,00 F
Message A Poste	gratuit

112. Fonctionnement du compte

1° Versements :	
Dépôts d'espèces :	
Sur son propre compte :	
— ordinaire	gratuit
— urgent	50,00 F
Sur le compte d'un tiers :	
— ordinaire :	
— jusqu'à 1 000 F	14,00 F
— de 1 000,01 à 10 000 F	20,00 F
— de 10 000,01 à 50 000 F	40,00 F
— de 50 000,01 à 100 000 F	60,00 F
— au-dessus de 100 000 F	80,00 F
— urgent : tarif versement « ordinaire » majoré de	100,00 F
2° Retraits :	
Aux guichets des bureaux de poste	gratuit
Par télégraphe ou télécopie	100,00 F
Aux distributeurs de billets en France	gratuit
Avec carte Bleue aux guichets de La Poste et des banques (« Cash Advance »)	35,00 F
3° Prélèvements automatiques	gratuit

4° Virements :

Ordre de virement permanent d'une somme déterminée vers un compte-chèques postal, un compte d'épargne	gratuit
Virement occasionnel sur un compte bancaire avec RIB	8,00 F
Virement urgent exécuté par les centres financiers et bureaux de poste (CHEOPS/ SYCOS/télécopie) :	
— entre deux comptes tenus par un même centre*	50,00 F
— entre deux comptes tenus par des centres différents	100,00 F

* Paris et La Source sont considérés comme un même centre.

Ordre permanent de virement d'une somme indéterminée sur CCP :	
— par mouvement	5,00 F
Ordre permanent de virement sur un compte bancaire :	
— par mouvement inférieur ou égal à 50 000 F	7,00 F
— par mouvement supérieur à 50 000 F (tarif « entreprise »)	30,00 F
5° CCP Service Plus : cotisation annuelle	50,00 F
6° CCéPargne : cotisation annuelle	40,00 F
7° Utilisation du découvert autorisé :	
Agios [taux au 1er juin 1995]	13,75 %
(Frais proportionnels en fonction du montant, de la durée et du taux d'agios)	
8° Incidents de fonctionnement :	
Chèque impayé	140,00 F
Établissement d'un certificat de non-paiement	60,00 F
Lettre d'injonction avec AR pour chèque rejeté	50,00 F
Constitution d'une provision affectée au paiement d'un chèque rejeté	65,00 F
Frais pour opposition sur chèque, carte, postchèque, prélèvement, TIP, TUP	62,00 F
Rejet d'ordre de débit (chèque « tireur », prélèvement, TIP,TUP, effets de commerce)	35,00 F

113. Services attachés au compte de dépôt à vue

1° VIDÉOPOSTE* (par trimestre) TTC :	
Vidéoposte Flash	36,00 F
Vidéoposte Plus	90,00 F

* Tarifs préférentiels ou gratuité dans certaines conditions.

2° AUDIOPOSTE :	
Adhésion	gratuit
Communication par appel *	3,65 F
3° AUDIOPOSTE PLUS ** :	
Communication par minute *	2,19 F

* Tarif France Télécom au 1er janvier 1995.

** Pour les adhérents à CCéPargne.

4° Postchèques :	
Par formule délivrée	6,50 F

12. Opérations de change

121. Achat et vente de billets étrangers : selon le taux affiché le jour de la transaction au bureau de Poste

122. Achat et vente de chèques de voyage en devises ou en francs

— 1,20 % du montant de la transaction;	
— minimum de perception	16,00 F

13. Les comptes d'épargne

131. Rémunération

Livret A	4,50 % net
Livret B	4,50 % brut
Codevi	4,50 % net
Livret d'épargne populaire	5,50 % net
Plan d'épargne-logement (prime incluse)	5,25 % net
Compte d'épargne-logement (hors prime)	2,25 % net

132. Fonctionnement

Ouverture	gratuit
Cartes de retrait :	
— carte Postépargne	gratuit
— carte SWING interne	gratuit
— carte SWING interbancaire nationale	50,00 F
Versements	gratuit
Virements	gratuit

Retraits :
- aux guichets des bureaux de poste ..... gratuit
- aux DAB de La Poste ..... gratuit
- avec mise à jour de livret par voie télégraphique ou télécopie ..... 100,00 F

Frais de transmission par voie télégraphique ou télécopie (mise à jour de livret) ..... 100,00 F

14. Les prêts

141. Prêts épargne-logement (durée : 2 à 15 ans)

Taux actuariel (hors assurance) :

Plan* ..... 5 % à 8 %

Compte* ..... 3,50 % à 4,75 %

* Taux légal, lié au taux de rémunération de l'épargne.

142. Prêts habitat (durée : 2 à 20 ans)

Taux proportionnel (hors assurance)** ..... 8,10 % à 9,20 %

143. Prêts conventionnés (durée : 5 à 25 ans)

Taux proportionnel (hors assurance)** ..... 8,10 % à 9,30 %

** Taux susceptibles d'évolution. L'information est disponible dans les bureaux de poste ou les centres financiers.

144. Assurance liée aux prêts

Cas général (décès, invalidité) taux annuel ..... 0,32 %

Soit par mois et par tranche de 10 000 F ..... 2,65 F

15. Opérations sur titres

151. Achat et vente

1° SICAV, FCP de La Poste :

Le cours d'achat ou de vente tient compte, lorsqu'ils existent, des frais d'entrée ou de sortie perçus par la SICAV ou le FCP. Ils figurent sur la notice d'information remise au souscripteur.

2° Autres SICAV ET FCP :

Par achat ..... 150,00 F

3° Autres valeurs mobilières

Frais de négociation :
- sur action (par ordre) ..... 1,20 %
- sur obligation (par ordre) : en fonction de l'échéance des titres ..... 0,25 à 0,8 %
- minimum par ordre (action ou obligation) .... 90,00 F

Impôt de Bourse pour les actions (avec abattement de 150 F par ordre) ..... 0,30 %

152. Droits de garde annuels sur compte-titres (TTC)

1° SICAV, FCP et emprunts de La Poste ..... gratuit

2° Autres valeurs :

Droit fixe par ligne de valeur gérée ..... 13,50 F

Droit variable sur valeur du portefeuille au 31 décembre ..... 0,18 %

Minimum de perception par portefeuille ..... 125,00 F

Taux de dégressivité :
- sur le montant des droits compris entre 500 F et 1 100 F ..... 50 %
- sur le montant des droits supérieurs à 1 100 F ..... 75 %

3° Encaissement de coupons, surveillance des tirages d'amortissement et remboursement des titres, souscriptions aux emprunts placés par La Poste et aux augmentations de capital ..... gratuit

4° Commission annuelle pour gestion en compte de titres détenus sous forme nominative pure, y compris les titres non cotés inscrits sur un PEA (par ligne) ..... 160,00 F

16. Opérations avec l'étranger

161. Dépôt d'espèces sur le compte-chèques postal d'un tiers quel que soit le montant ..... 30,00 F

(tous pays sauf France métropolitaine, DOM et TOM)

162. Retraits d'espèces par carte à l'étranger

1° Aux distributeurs de billets des réseaux Visa et Eurochèque (carte Bleue Visa ou Visa Premier) ou Postnet (carte 24/24) ..... 15,00 F

2° Aux guichets des agences bancaires du réseau Visa (« Cash Advance » avec carte Bleue Visa et Visa Premier) ..... 22,00 F

163. Virements

(tous pays sauf France métropolitaine, DOM et TOM)

1° Virements Eurogiro

Débit ..... 1,0 ‰ du montant
- minimum de perception ..... 50,00 F
- maximum de perception ..... 450,00 F

Commission de change	0,4 ‰ du montant
— minimum de perception	30,00 F
Crédit	15,00 F
2° Virements échangés sous forme papier	
Virement débit ordinaire	20,00 F
Commission de change	0,4 ‰ du montant
— minimum de perception	30,00 F
Virement débit accéléré quel que soit le montant	120,00 F
Commission de change	0,4 ‰ du montant
— minimum de perception	30,00 F
Virement crédit	15,00 F

164. Autre service

Avis d'inscription d'un virement au crédit d'un CCP étranger	22,00 F

17. AUTRES SERVICES

171. Frais divers liés à des opérations spécifiques sur CCP, sur compte d'épargne, ou compte-titres

Saisie, avis à tiers détenteur, autres oppositions	265,00 F
Frais pour ouverture d'un dossier de succession :	
— ≤5 000 F	gratuit
— de 5 000,01 F à 20 000 F	110,00 F
— > 20 000 F	330,00 F
Frais de recherche par demi-heure	68,00 F
Fourniture de photocopie (tout document sauf relevé de compte : § 111-5°*a*)	5,00 F
Communication de l'avoir du compte au guichet	gratuit
Notification d'avoir par les centres financiers à une date déterminée	10,00 F
Frais pour opposition sur les comptes d'épargne fondée sur le vol ou la perte	62,00 F
Transfert d'un compte d'épargne vers un autre établissement financier	200,00 F
Transfert d'un compte-titres vers un autre établissement financier :	
— par ligne	30,00 F
— minimum de perception	180,00 F

Frais de dossier pour retrait avec insuffisance de provision sur un compte d'épargne	100,00 F
Chèque de banque :	
— sur CCP	42,00 F
— sur compte d'épargne	gratuit

172. TIP et titres 1418 OP réglés en espèces ..... 14,00 F

173. Chèques transformés en mandats

1° Chèques transformés en mandats-cartes :	
Jusqu'à 1 000 F	28,00 F
De 1 000,01 F à 2 000 F	32,00 F
De 2 000,01 F à 3 000 F	36,00 F
De 3 000,01 F à 4 000 F	40,00 F
Au-dessus de 4 000 F par fraction de 2 000 F	4,00 F

2° Chèques transformés en mandats télégraphiques ou internationaux

Commission Frais de transmission (éventuellement)	Tarif applicable aux opérations de même nature réalisées par les bureaux de poste

2. MANDATS

21. Régime intérieur et régime E

211. Mandats-lettres

Jusqu'à 1 000 F	22,00 F
De 1 000,01 F à 2 000 F	26,00 F
De 2 000,01 F à 3 000 F	30,00 F
De 3 000,01 F à 4 000 F	34,00 F
Au-dessus de 4 000 F par fraction de 2 000 F	4,00 F

Les mandats-lettres du régime intérieur sont limités à 5 000 F.

212. Mandats-cartes

Jusqu'à 1 000 F	28,00 F
De 1 000,01 F à 2 000 F	32,00 F
De 2 000,01 F à 3 000 F	36,00 F
De 3 000,01 F à 4 000 F	40,00 F

Au-dessus de 4 000 F par fraction de 2 000 F ..... 4,00 F

Mandats émis en règlement du montant des encaissements à domicile (valeurs à recouvrer, cartes-remboursement, objets contre-remboursement y compris les colis postaux). ..... gratuit

213. Mandats urgents du régime intérieur

Commission : analogue à celle des mandats-lettres.

Frais de transmission en sus des commissions :

— par télégraphe ou télécopie ..... 100,00 F

214. Mandats télégraphiques du régime E y compris Mayotte

Commission :

— mandats payables en espèces; commission analogue à celle des mandats-lettres;

— mandats de versement : commission ..... 25,00 F

Frais de transmission en sus des commissions :

— Mayotte ..... 100,00 F

— autres relations ..... 120,00 F

215. Autres services

Frais de renouvellement : visa pour date quel que soit le délai ..... 20,00 F

Avis de paiement ..... 20,00 F

Présentation à domicile ..... 10,00 F

Mandats payables par exprès ..... 30,00 F

Réclamation ..... 20,00 F

Frais de recherche par demi-heure ..... 68,00 F

Droit d'urgence applicable aux mandats-lettres déposés au CRSF ..... 10,00 F

22. Régime international

221. Mandats-cartes

Jusqu'à 500 F ..... 23,00 F

De 500,01 F à 1 000 F ..... 34,00 F

De 1 000,01 F à 2 000 F ..... 55,00 F

De 2 000,01 F à 5 000 F ..... 74,00 F

Au-delà de 5 000 F ..... 90,00 F

222. Mandats échangés via Draguignan/Limoges

Tarif des mandats ordinaires augmenté de ..... 25,00 F

223. Mandats télégraphiques

Commission : commission des mandats ordinaires

Frais de transmission : forfaitaire ..... 120,00 F

224. Autres services

Présentation à domicile du mandat télégraphique ..... 10,00 F

Avis de paiement ..... 20,00 F

Visa pour date ..... 20,00 F

Poste restante ..... tarif lettre 20 g

Mandat payable en « main propre » ..... 2,00 F

Réclamation ..... 20,00 F

Frais de recherche par demi-heure ..... 68,00 F

3. ENCAISSEMENTS À DOMICILE

31. Valeurs à recouvrer

En sus des tarifs postaux applicables aux lettres et facultativement des frais de recommandation au taux R2 « coliéco » :

— par envoi ..... 13,35 F

- règlement par versement en espèces au profit d'un compte-chèques postal ..... 33,40 F
- règlement par mandat-carte payable en espèces 55,60 F

— droit de protêt par acte dressé ..... 90,00 F

Toutefois, lorsque plusieurs valeurs déposées par un même expéditeur pour être recouvrées sur le même débiteur sont soumises à la formalité du protêt et que l'officier ministériel a dressé un seul acte de protêt, le droit de 90,00 F est perçu une seule fois.

32. Cartes-remboursement

En sus des tarifs postaux applicables aux lettres et facultativement des frais de recommandation au taux R2 « coliéco ».

Frais perçus par une carte au moment du dépôt ..... 35,00 F

33. Autres services

Annulation ou modification du montant du remboursement	30,00 F
Frais de recherche par demi-heure	68,00 F

Nota. — Pour les tarifs soumis à la TVA, le montant de celle-ci est inclus dans le prix annoncé aux taux en vigueur au 20 juin 1995.

IMPRIMERIE NATIONALE — 5 114102 P